

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES BARONNIES EN DROME PROVENÇALE**

**REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 20 décembre 2022 à 18h00 à Buis-les-Baronnies**

Le Conseil communautaire, convoqué le 14 décembre 2022 par le Président, M. Thierry DAYRE, s'est réuni en session ordinaire dans la salle JJ Coupon à Buis-les-Baronnies.

Secrétaire de séance : Madame Juliette HAÏM

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 97

Nombre de voix délibératives : 75

Etaient présents : 53 (dont 4 suppléants)

Marc HAMARD - Éric RICHARD – Christian THIRIOT – Jean-Luc PERNET (suppléant) - Daniel CHARRASSE - Sébastien BERNARD - André DONZE - Juliette HAÏM - Pascale ROCHAS - Philippe CAHN - Jean-Michel LAGET - Laurence CHAUDET - Denis CONIL – Patricia GIELLY (suppléante) - Eric LYOBARD - Sébastien DUPOUX - Pascal CIRER-METHEL - Michel GREGOIRE - Lionel ESTEVE - Monique BALDUCHI - Philippe LEDESERT - Augustin CLEMENT - Laurent CHAREYRE - Christian CORNILLAC - Roland PEYRON - Stéphane DECONINCK – Gérard CHAPPON (suppléant) - Martine BERGER-SABATIER - Monique BOTTINI - Christian CARRERE - Thierry DAYRE - Jean-Luc GREGOIRE - Pascal LANTHEAUME - Aurélie LOUPIAS - Jean-Jacques MONPEYSSSEN - Odile PILOZ - Thierry TATONI - Roger VIARSAC - Alain MONGE (suppléant) - Martial BONNEFOY - Olivier SALIN - Claude CHAMBON - Jean GARCIA - Christelle RUYSSCHAERT - Alain FRACHINOUS - Christine ROUSSIN - Alexandre PENIGAUT - Claude BAS - Gérard PEZ - Alain NICOLAS - Eliane GAUTHIER - Jacques NIVON - Marie-Pierre MONIER

Etaient absents ou excusés : 26

Lionel FOUGERAS - Gines ACHAT - François GROSS - José FERNANDES - Rémy CLEMENT - Sébastien ROUSTAN - Patrick LEDOUX - Jérôme BOMPARD - Jean-Marc PELACUER - Brigitte DUC - François GIRAUD - Stéphanie POUYET - Didier GILLET - Sylvie GARNERO - Géraud BONTOUX - Serge ROUX - Gilles RAVOUX - Louis AICARDI - Gilbert MORIN - Alan PUSTOCH - Annelise FAREL - Jean-Louis NICOLAS - Didier GIREN - Véronique CHAUVET - Nadège RANCON - Michel TREMORI

Excusés ayant donné pouvoir : 22

Annie FEUILLAS a donné pouvoir à Martial BONNEFOY - Yoann GRONCHI a donné pouvoir à Denis CONIL - Gérard TRUPHEMUS a donné pouvoir à Alain MONGE - Mathieu ANDRE a donné pouvoir à Eric LYOBARD - Odile TACUSSEL a donné pouvoir à Alain NICOLAS - Didier LAFFITTE a donné pouvoir à Jacques NIVON - Aurore AMOURDEDIEU a donné pouvoir à Aurélie LOUPIAS - Florence BOUNIN a donné pouvoir à Christian CARRERE - Pierre COMBES a donné pouvoir à Thierry DAYRE - Marie-Christine LAURENT a donné pouvoir à Jean-Luc GREGOIRE - Nadia MACIPE a donné pouvoir à Jean-Michel LAGET - Didier ROUSSELLE a donné pouvoir à Roger VIARSAC - Isabelle TEISSEYRE a donné pouvoir à Pascal LANTHEAUME - Christian TEULADE a donné pouvoir à Monique BOTTINI - Mireille QUARLIN a donné pouvoir à Claude BAS - Marc BOMPARD a donné pouvoir à Monique BALDUCHI - Fabienne BARBANSON a donné pouvoir à Laurence CHAUDET - Alain LABROT a donné pouvoir à Pascal CIRER-METHEL - Muriel BREDY a donné pouvoir à Pascale ROCHAS - Patrick TITZ a donné pouvoir à Alexandre PENIGAUT - Sylvie BOREL a donné pouvoir à Olivier SALIN - Claude SOMAGLINO a donné pouvoir à Marie-Pierre MONIER

Adm. Générale - Finances - Marché Publics - Ressources Humaines - Communication - Mutualisation

Rapporteur : Thierry DAYRE

Ressources Humaines

221-2022 ALSH Les Guards à Nyons : création d'un poste non permanent d'animateur à temps non complet (20h00)

Vu le code général de la fonction publique et notamment l'article L.332-23-1° ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifié, portant dispositions relatives statutaires à la fonction publique territoriale et relatifs aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale ;

Vu l'ordonnance n°2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique applicable à compter du 1^{er} mars 2022 ;

Considérant les évolutions en cours dans l'organisation des structures Enfance Jeunesse du territoire ;

Considérant les besoins en animation au sein de l'ALSH Les Guards à Nyons ;

Il est proposé au Conseil communautaire de créer un poste non permanent d'animateur à temps non complet (20h00) à compter du 1^{er} janvier 2023 pour une durée d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2023.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et procédé au vote décide

POUR : 75

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

D'APPROUVER la création d'un poste non permanent d'animateur à temps non complet (20h00) à compter du 1^{er} janvier 2023 pour une durée d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2023.

L'agent sera placé sous la Responsabilité du Directeur de l'ALSH Les Guards à Nyons.

DE FIXER la rémunération en référence à la grille des adjoints d'animation territoriaux

D'INSCRIRE au budget les crédits nécessaires.

DE MANDATER le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Le Président
Thierry DAYRE



Transmission en préfecture le : 23/12/2022

Mise en ligne le : 29/12/2022

Ampliation à :